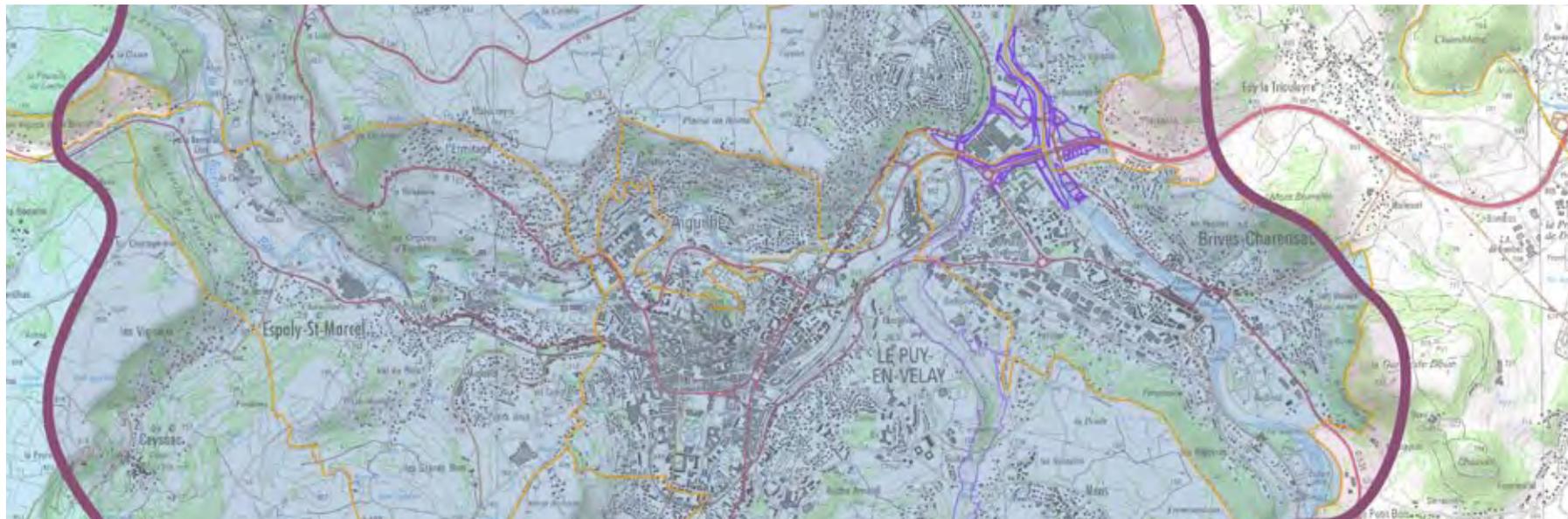


# 2<sup>ème</sup> partie / Charte d'objectifs

Des objectifs territorialisés



Victor MIRAMAND, Marie BARET, Patrick BIENVENU, paysagistes dplg  
Jean-Marie PERRINEL, consultant Développement local et soutenable  
Emmanuel BOITIER, consultant Environnement et photographe



# SOMMAIRE

<b>1. LA CHARTE D'OBJECTIFS</b>	<b>5</b>
<b>Préambule : De la problématique à la charte d'objectifs...</b>	<b>5</b>
<b>1.1 Définition des axes opérationnels</b>	<b>7</b>
<b>1.2 Une stratégie globale préalable aux actions</b>	<b>9</b>
<b>2. LE PÉRIMÈTRE DE PROJET PERTINENT</b>	<b>13</b>
<b>2.1 Définition d'un périmètre</b>	<b>13</b>
<b>2.2 Le périmètre retenu</b>	<b>19</b>

### DÉFINITION : RÉSILIENCE

> La résilience est définie comme la capacité à absorber puis se remettre de perturbations. Elle a pour objectif, dans l'acception qui est la nôtre, de permettre le maintien ou l'adaptation de la trajectoire d'un système urbain dont les composantes et le fonctionnement peuvent être définis selon les principes du développement durable.

> La résilience urbaine est dans cette perspective considérée comme la capacité de la ville à absorber une perturbation puis à récupérer ses fonctions à la suite de celle-ci (Lhomme et al. 2010).

# 1. LA CHARTE D'OBJECTIFS

## Préambule

### De la problématique à la charte d'objectifs...

A l'issue du travail de diagnostic (cf. 1<sup>ère</sup> partie), la problématique révélée était la suivante : en partant du constat communément partagé que le territoire de l'agglomération souffre d'un déséquilibre territorial entre l'est et l'ouest (en fonction du critère « proximité de Saint-Etienne / Lyon »), la lecture du territoire fait des infrastructures (notamment routières) et du foncier, la clé de voûte de toute stratégie d'aménagement et de développement (résidentiel, économique, routier...).

Dans cette logique, la N88 à 2 x 2 voies doit aller le plus loin possible vers les territoires ruraux du sud et de l'ouest, pour participer au rééquilibrage de l'agglomération.

Dans ce contexte, le contournement va venir renforcer le positionnement de la N88 comme colonne vertébrale attractive du territoire (le long de laquelle se poursuivront les implantations d'activités et de logements)... mais cela se fera au détriment des communes riveraines et notamment du centre-ville du Puy-en-Velay ayant comme conséquences :

→ **une satellisation des centres-villes** ... favorisant la poursuite des stratégies d'adaptation aux pressions / opportunités,

→ **une exacerbation des concurrences inter-territoriales** ... privilégiant les critères de fonctionnalité (usage massif de la voiture,...) dans les aménagements au détriment des critères de qualité et de sensibilité (ménagement, réversibilité,...),

→ **une banalisation puis disqualification du paysage.**

### La réalité est peut-être plus complexe...

En effet, le principal déséquilibre de l'agglomération se situe davantage entre son « cœur » (Le Puy-en-Velay et ses communes limitrophes) et ses 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> couronnes, autour d'un mécanisme d'attractivité / dépendance / répulsion (qui a progressivement fini par fonctionner dans les deux sens).

Aussi, pour répondre à cette problématique, des préalables de nature prospective ont été formulés par les membres du comité technique :

#### 1. le but

##### Renforcer le « cœur\* » d'agglomération...

*\* dont les contours sont précisés au §2*

#### 2. les finalités

##### ... pour consolider l'attractivité et le rayonnement du bassin du Puy-en-Velay en assumant et en valorisant l'exceptionnalité paysagère du site.

#### 3. les attitudes de projet

Ils guident chacun des axes opérationnels et chacune des actions et opérations. Ils sont au nombre de trois :

> **Se doter des outils de veille et d'anticipation** Cela répond au constat partagé d'un manque de réflexion en amont pour de nombreux projets sur le territoire de l'agglomération et d'un manque d'anticipation certain quant à l'arrivée du contournement et à ses conséquences sur les processus d'aménagement.

> **Mettre en place les conditions d'animation permettant le portage et l'appropriation politique ainsi que le pilotage et la mise en œuvre technique** Cet objectif stratégique vient répondre à un élément de diagnostic identifié qui révèle une absence de portage politique et d'animation technique sur des études réalisées dans certains domaines et qui, ne sont pas aujourd'hui efficaces.

> **Affirmer le critère de réversibilité / résilience comme primordial dans tout aménagement et équipement** Cette attitude de projet renvoie au constat que de nombreux aménagements ou équipements sont aujourd'hui obsolètes ou ont du mal à s'adapter aux évolutions et aux besoins de la société. La polyvalence, la modularité, la réversibilité doivent être des éléments de programme de chaque action.



### DÉFINITION : BASCULEMENTS

#### ET SYSTÈME DE POINTS DE VUE / POINTS DE MIRE

*Nous pouvons partir d'un constat simple : la qualité et la quantité d'expériences de panoramas que l'on peut faire dans le département de la Haute-Loire et particulièrement à proximité du bassin du Puy-en-Velay.*

*Il peut être considéré comme un vaste système de points de vues (depuis où l'on regarde) et de points de mire (qui attirent le regard). Les points de vue se succèdent de façon inhabituellement fréquente. C'est certainement l'un des éléments qui surprend le plus le visiteur étranger au département lors de ses premières visites. Cette caractéristique est une résultante de la géologie du département.*

*Pour affiner l'approche, on peut même aller jusqu'à dire que ces panoramas sont assez souvent « mis en scène » sous une forme particulière : celle du « basculement » vers un panorama ou d'un panorama à un autre.*

*Ces questions d'expériences panoramiques, de basculement... sont étroitement liées aux questions de perception des distances ou, plus finement, de variations dans la perception des distances propres au département de la Haute-Loire et particulièrement sur le bassin du Puy-en-Velay.*

*On emboîte ici le pas, mais d'une autre manière, à certains textes scientifiques ou émotifs qui décrivent le département par ce biais. On peut citer, par exemple, la conférence de Louis Vissaguet intitulée Ligne et couleur dans le pays de Velay donnée à la société des amis des arts et photo-club réunis de la ville du Puy en 1905 : « L'espace... telle est la joyeuse sensation que donne surtout le paysage du Velay, l'espace plein de détail, plein de lumière et de belles couleurs nuancées ».*

## 1.1 Définition des axes opérationnels

### Des questionnements aux axes opérationnels.

Afin d'identifier les axes opérationnels et les actions qui en découlent, le comité technique a travaillé en atelier autour de 6 questionnements pour répondre à la problématique identifiée précédemment. Ils sont issus des éléments de diagnostic partagé sur les conséquences de l'arrivée du contournement.

#### → Questionnement 1.

*Comment anticiper et accompagner les dynamiques d'évolutions urbaines et de pression foncière, le long du futur contournement et plus largement autour du cœur de l'agglomération ?*

#### → Questionnement 2.

*Comment faire exister les paysages extraordinaires du bassin du Puy-en-Velay depuis l'axe (quelle visibilité, quels messages, pour qui...) ?*

#### → Questionnement 3.

*Comment garantir la pérennité et la qualité des expériences paysagères du cœur d'agglomération ? (expérience de basculement en entrée sur la bassin du Puy-en-Velay, système de point de vue / point de mire, système de parcs, éco-motifs...)*

#### → Questionnement 4.

*Comment promouvoir et ménager des mobilités douces et apaisées depuis les portes de l'agglomération jusqu'au centre ?*

#### → Questionnement 5.

*Quelles qualités pour les futures entrées du cœur de l'agglomération (expériences paysagères, mobilités douces, place de la nature...), et notamment au niveau des articulations entre les infrastructures de contournement et le cœur de l'agglomération ?*

#### → Questionnement 6.

*Quelles capacités pour anticiper les évolutions des modes de vie (redéploiement des services, mutualisation des équipements, prise en compte des parcours résidentiels, mode de consommation...) pour tendre vers certaines formes de résilience et un nouvel équilibre territorial ?*





## 1.2 Une stratégie globale comme préalable...

### ... pour agir.

Par le biais de ce travail, de nombreuses pistes d'actions ont été évoquées pour répondre à chacun de ces questionnements. Elles ont été synthétisées et organisées sous la forme d'axes opérationnels comme suit. Ces axes opérationnels constituent la charte d'objectifs partagée par l'ensemble des partenaires de la démarche :

#### **I. Une stratégie globale comme préalable...**

**I.A** > *Acquérir une vision stratégique d'ensemble du « cœur » d'agglomération dans une optique de développement durable voire de résilience*

#### **II. ...et ensuite, les moyens d'agir**

**II.A** > *Consolider le caractère paysager exceptionnel du site du Puy-en-Velay*

**II.B** > *Anticiper les nouvelles modalités de déplacements et de mobilité*

**II.C** > *Promouvoir et communiquer sur les éléments touristiques et patrimoniaux*

Il s'agit, pour les acteurs locaux de se doter d'une vision stratégique à long terme pour intégrer le développement durable dans l'évolution du territoire. Cette stratégie s'appuie notamment :

- sur la reconnaissance, la préservation, la mise en valeur des très grandes qualités paysagères du cœur d'agglomération > stratégie "nature et paysage".
- sur la prise en compte de l'évolution des modes de déplacement en lien avec l'aménagement du contournement > stratégie "mobilités et déplacements".
- sur un développement touristique se saisissant de la mise en fonctionnement de la nouvelle infrastructure, pour mettre en avant les qualités attractives de ce cœur d'agglomération > stratégie "tourisme".

Cette stratégie (§ I.) déclinée en 3 volets itératifs est un préalable à la mise en œuvre d'un plan d'actions opérationnelles et spatialisées (§ II.). Une vision d'ensemble de ce plan d'action vous est proposée ci-après.

## Les axes opérationnels...

### I. Une stratégie globale comme préalable...

#### RECONNAITRE LE PAYSAGE

> I.A Acquérir une vision stratégique d'ensemble du « cœur » d'agglomération dans une optique de développement durable voire de résilience.

I.A1 Co-construction d'une stratégie "nature et paysage"

I.A2 Co-construction d'une stratégie "mobilités et déplacements"

I.A3 Co-construction d'une stratégie de développement touristique

### II. ...et ensuite, les moyens d'agir

#### COMPOSER LE PAYSAGE

II.A > Consolider le caractère paysager et naturel exceptionnel du site du Puy-en-Velay.

II.A1 Requalification des entrées d'agglomération existantes selon un schéma d'ensemble préalablement élaboré par la stratégie "nature et paysage"

II.A2 Requalification des ZAE existantes et des friches industrielles (vision prospective)

II.A3 Aménagement d'un réseau de belvédères, par la valorisation des vues et panoramas, selon un schéma d'ensemble préalablement élaboré par la stratégie "nature et paysage"

II.A4 Soutien à des démarches collectives de sensibilisation, de restauration ou de création d'écomotifs paysagers dans le sens d'une préservation des espaces agricoles et naturels identifiés dans la stratégie "nature et paysage"

---

## PARCOURIR LE PAYSAGE

### II.B > Anticiper les nouvelles modalités de déplacements et de mobilité.

**II.B1** Aménagement d'un réseau de cheminement de proximité en lien avec la trame verte et bleue, le système de point de vue / point de mire et la voie verte selon un schéma d'ensemble préalablement élaboré par les stratégies "nature et paysage" et "mobilités et déplacements"

**II.B2** Mise en valeur et requalification des départs de chemins de randonnée des grands itinéraires reconnus (GR65 / GR70 / GR3...)

**II.B3** Accompagnement d'initiatives et d'aménagements alternatifs à l'utilisation de la voiture dans le cœur de l'agglomération

---

## COMMUNIQUER LE PAYSAGE

### II.C > Promouvoir et communiquer sur les éléments touristiques et patrimoniaux.

**II.C1** Mise en place de la campagne de communication touristique spécifique en lien avec l'arrivée du contournement établie par la stratégie de développement touristique : Le Puy, site exceptionnel « ville-étape / perle verte » entre Lyon et Toulouse

**II.C2** Aménagement d'équipements et/ou lieux de promotion établie par la stratégie de développement touristique



Résultat d'un travail participatif lors du comité technique

## 2. LE PÉRIMÈTRE DE PROJET PERTINENT

### 2.1 Définition d'un périmètre

Dans le contexte précis de ce contournement de l'agglomération du Puy-en-Velay, la notion d'espaces ou aire de co-visibilité liés à l'infrastructure nécessite une légère prise de recul pour articuler cette notion avec une traduction spatiale du projet de territoire envisagé (cf. §1. Charte d'objectifs). En effet, l'utilisation du contournement va générer une aire de co-visibilité se centrant principalement sur les lointains et non sur les espaces de proximité. Ces derniers ne sont visibles que selon un système de "micro-fenêtres" (cf. § 2.8 Un patrimoine paysager d'exception - 1<sup>e</sup> partie Diagnostic), et, par conséquent, de manière furtive et limitée.

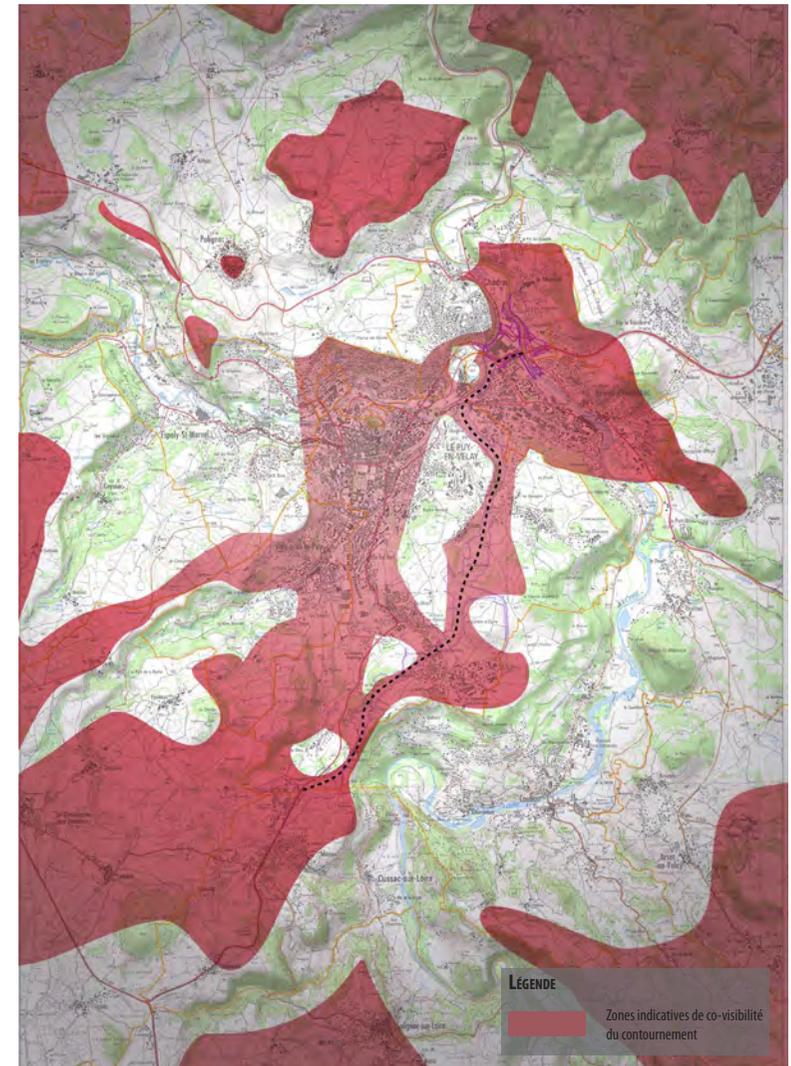
La cartographie indicative des zones de covisibilité illustre cela : les espaces de co-visibilité proches sont morcelés et les espaces de co-visibilité lointains s'étendent sur un tiers de la superficie du département (du Devès au Meygal et du Mézenc jusqu'aux monts du Forez).

Dans le cadre de la démarche et compte tenu des caractéristiques du contournement, la notion de co-visibilité ne paraît pas pertinente pour la définition spatiale d'un projet de territoire cohérent. Ainsi, le travail qui suit, s'attache à construire un périmètre de projet pertinent nécessaire à la mise en œuvre de la stratégie opérationnelle. Ce périmètre circonscrit ainsi un espace d'éligibilité des actions guidées par cette stratégie.

Afin de définir ce périmètre de projet, les membres du comité technique ont travaillé collectivement en tentant de spatialiser les axes opérationnels précisés ci-avant (cf. § 1.1). Ce travail collectif effectué lors du comité technique n°3 tenu en DDT de la Haute-Loire, le 25 juin 2013, a permis de dessiner les espaces en jeu, révélés par la stratégie à mettre en place.

Dans un souci de pédagogie et d'efficacité, un certain nombre de thèmes était proposé aux membres du comité technique de manière à instaurer un débat autour d'un fond de carte de travail.

→ **Les zones vues depuis le contournement.**  
(et desquelles on voit le contournement)



## Résultats des travaux sur cartes...

Les différents thèmes étaient les suivants :

→ **Les principaux points de vue sur le cœur d'agglomération.** Ils reprennent et confirment notamment les endroits majeurs du système des "points de vue / points de mire" (cf. 1<sup>ère</sup> partie Diagnostic - § 2.8 Un patrimoine paysager d'exception).

→ **Les lieux les plus fréquemment évoqués lors des débats.** Ils reflètent une forme d'attachement à des endroits spécifiques et restituent, à ce titre, une perception d'ensemble du bassin du Puy-en-Velay. Ils regroupent à la fois les lieux touristiques reconnus et les endroits plus ordinaires mais liés à la vie quotidienne (promenade dominicale, lieu de détente...)

→ **Les entrées dans le cœur d'agglomération.** Derrière ce thème, il faut plutôt comprendre les séquences d'arrivée et de sortie de l'agglomération. Elles ont un lien direct avec les expériences paysagères liées au système des "point de vue / points de mire" et aux basculements sur le cœur d'agglomération.

→ **Les itinéraires de grandes randonnées.** L'inventaire des itinéraires permet de cerner les secteurs urbains et péri-urbains traversés.

→ **Les voies vertes.** Elles viennent compléter l'approche par les axes de grandes randonnées et positionnent l'armature de desserte douce du cœur d'agglomération.

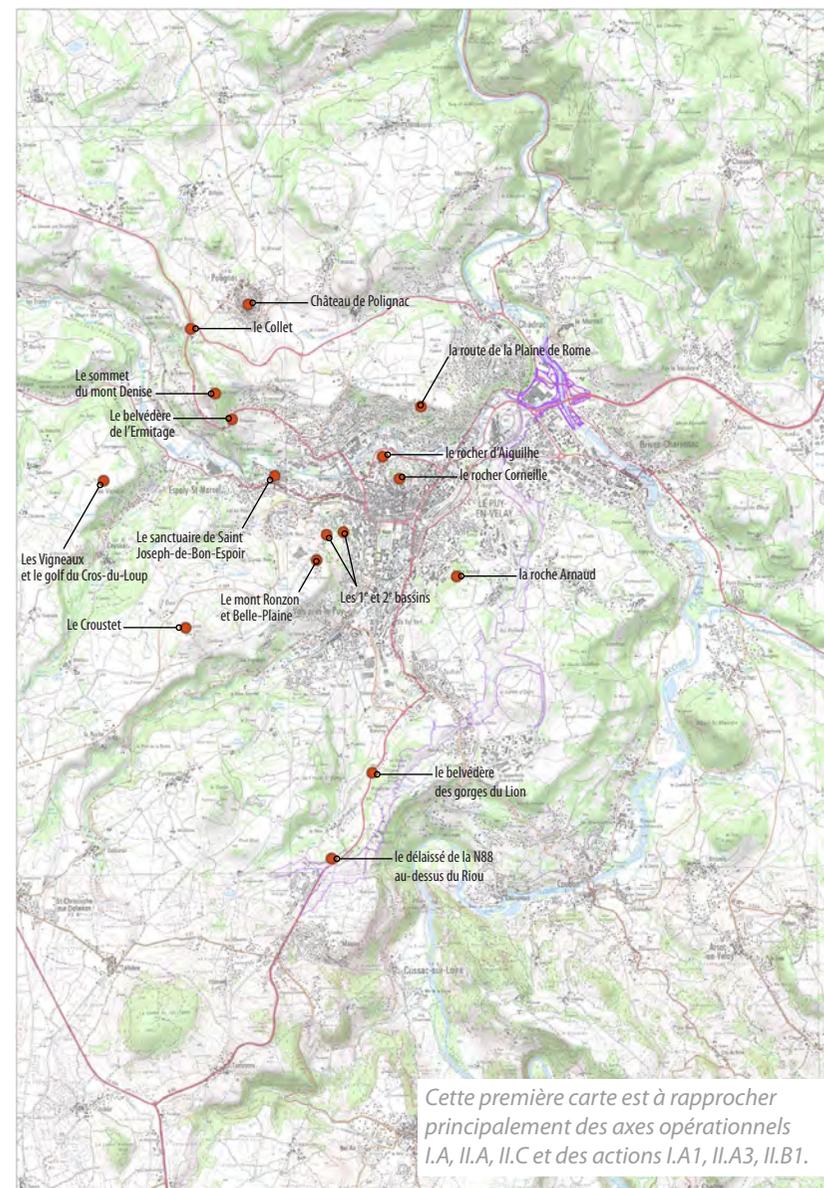
→ **Les espaces urbanisés.** (tentative d'approche de la "tache urbaine") Ce zonage délimite les espaces qui relèvent des paysages urbanisés. Il met en évidence l'urbanisation en "doigts de gant" de l'agglomération ponote. Il révèle également la proximité entre la ville et les espaces naturels et agricoles de sa périphérie.

→ **Les Zones d'Activités Economiques.** Ce thème localise les espaces d'activités appartenant à ce cœur d'agglomération ou proche de ce dernier.

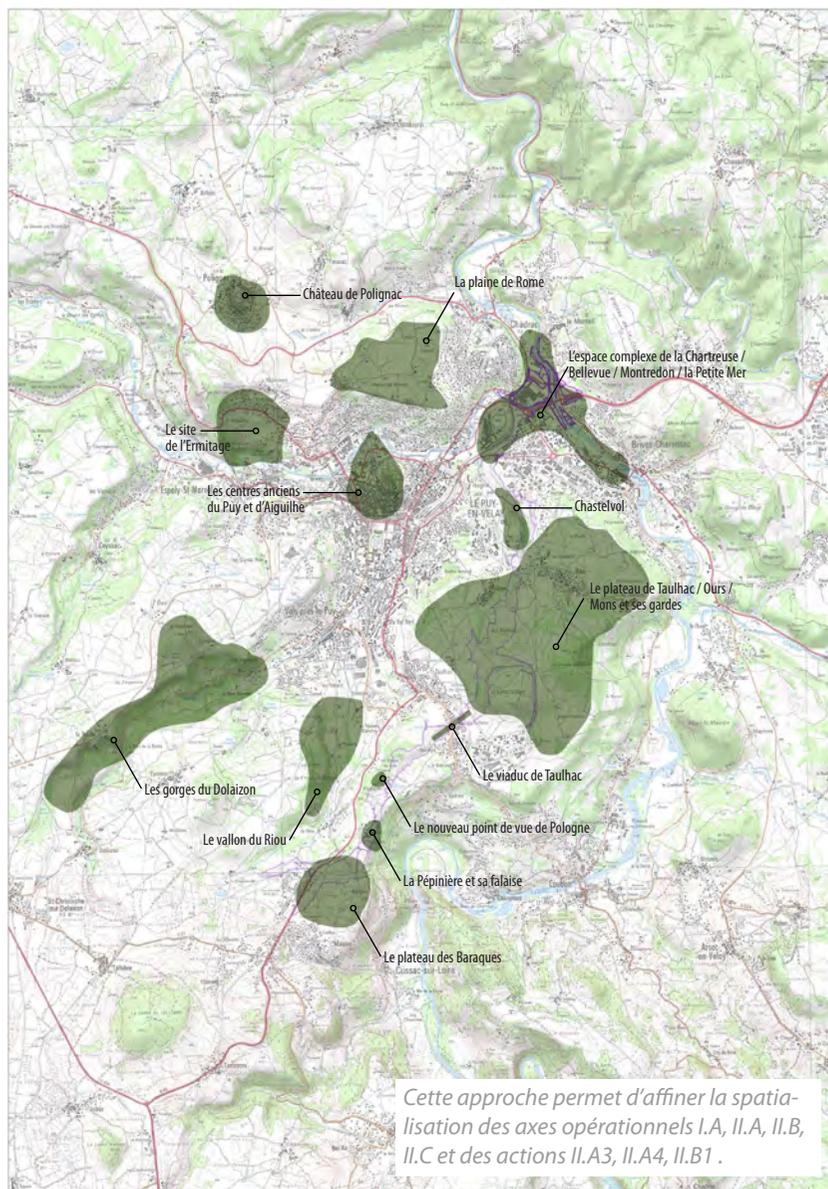
→ **Les sites et lieux remarquables.** Ce sont les espaces révélés par l'étude pour la redéfinition des sites classés et inscrits du bassin du Puy-Polignac (DREAL Auvergne - 2009/2011).

→ **Les espaces naturels de proximité.** Ce thème rejoint celui des espaces urbanisés comme un "négatif photographique" de ce dernier. Elle spatialise les espaces naturels reconnus (ZNIEFF, Natura 2000...) à proximité du cœur d'agglomération.

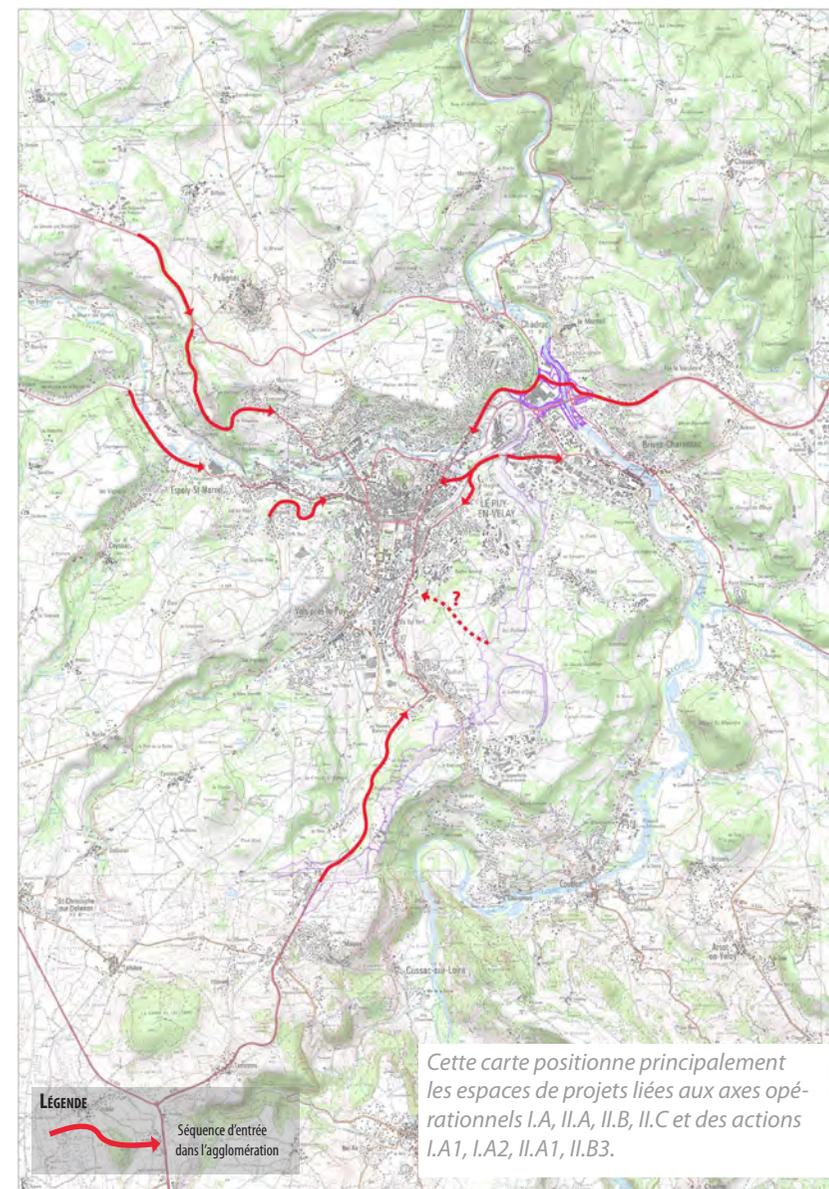
## → Les principaux points de vue sur le coeur d'agglomération.



→ **Les lieux les plus fréquemment évoqués lors des débats.**

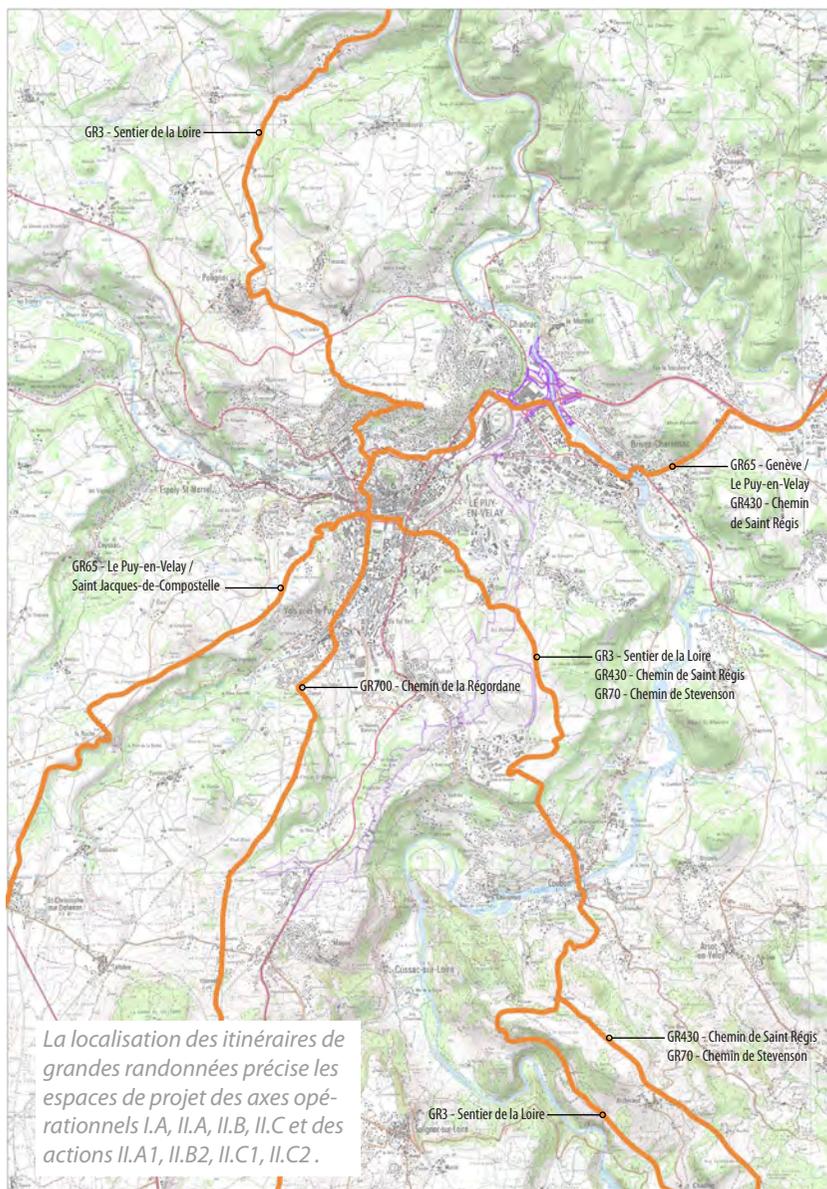


→ **Les entrées dans le cœur d'agglomération.**

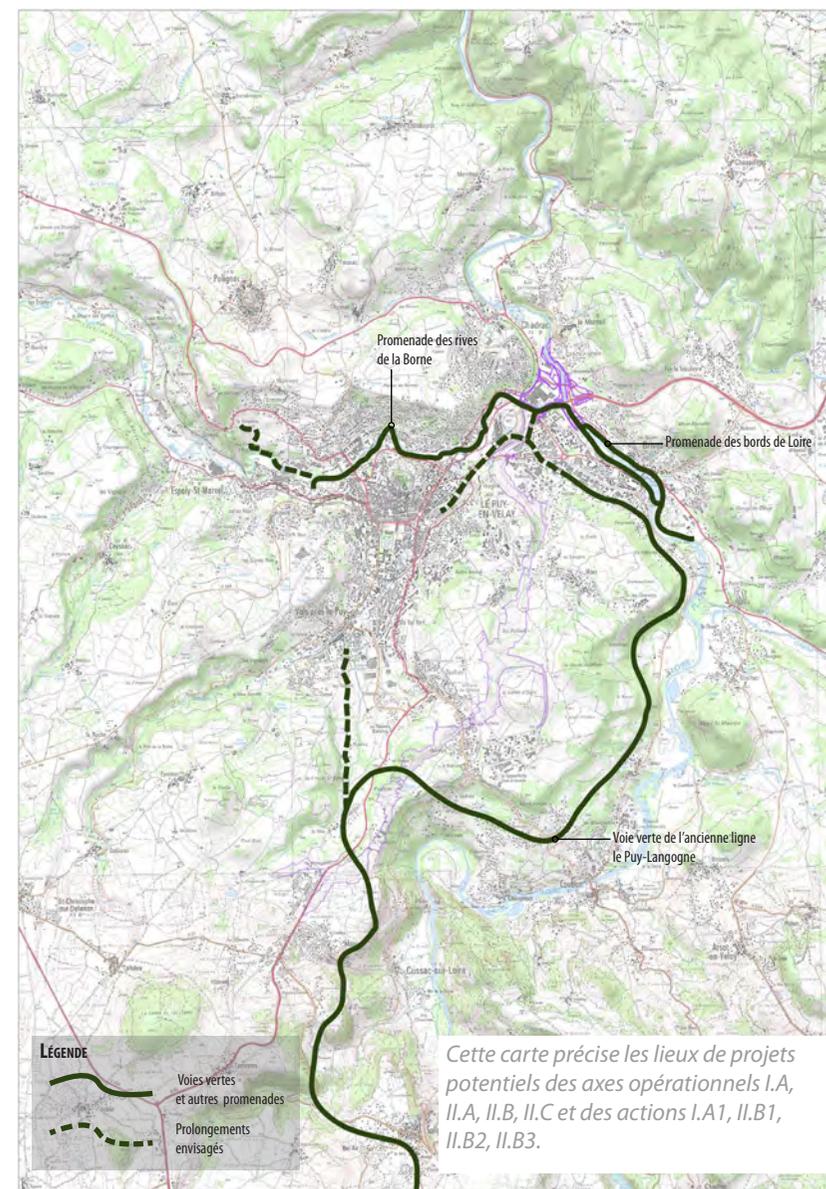


## Résultats des travaux sur cartes... (suite)

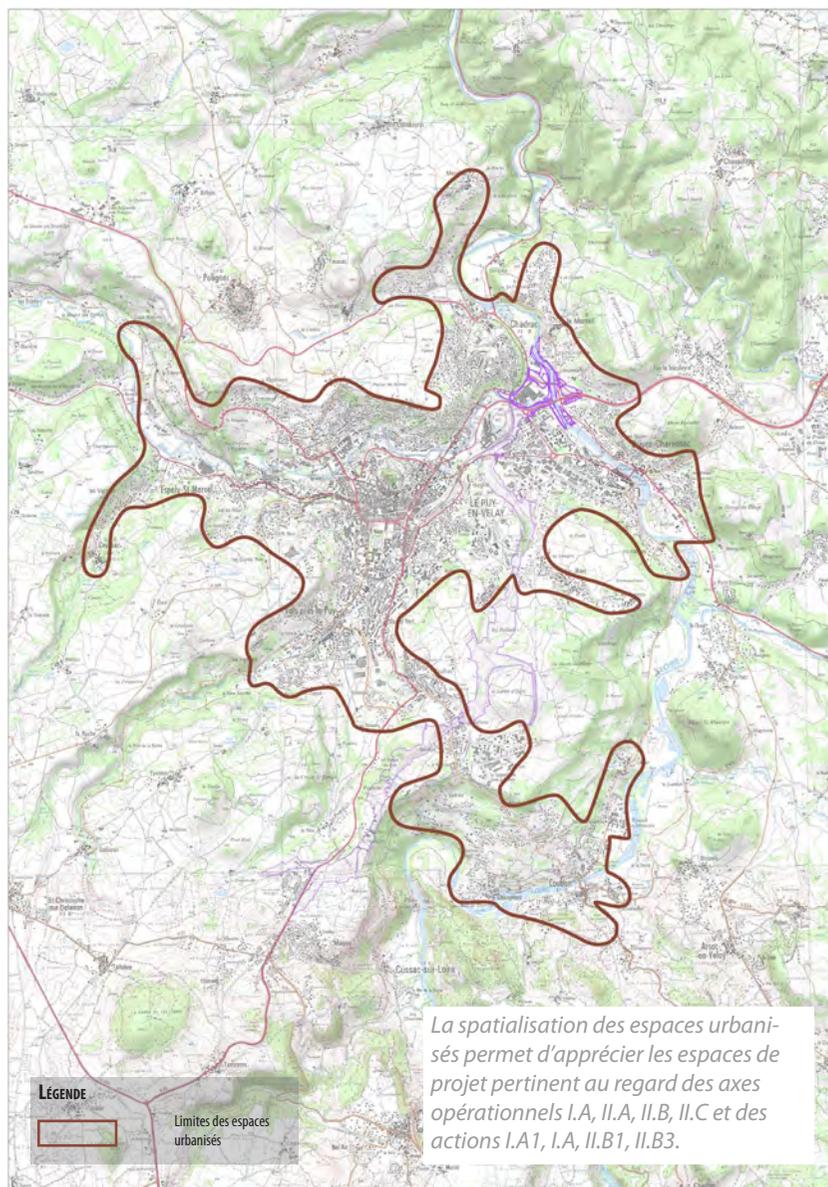
### → Les itinéraires de grandes randonnées.



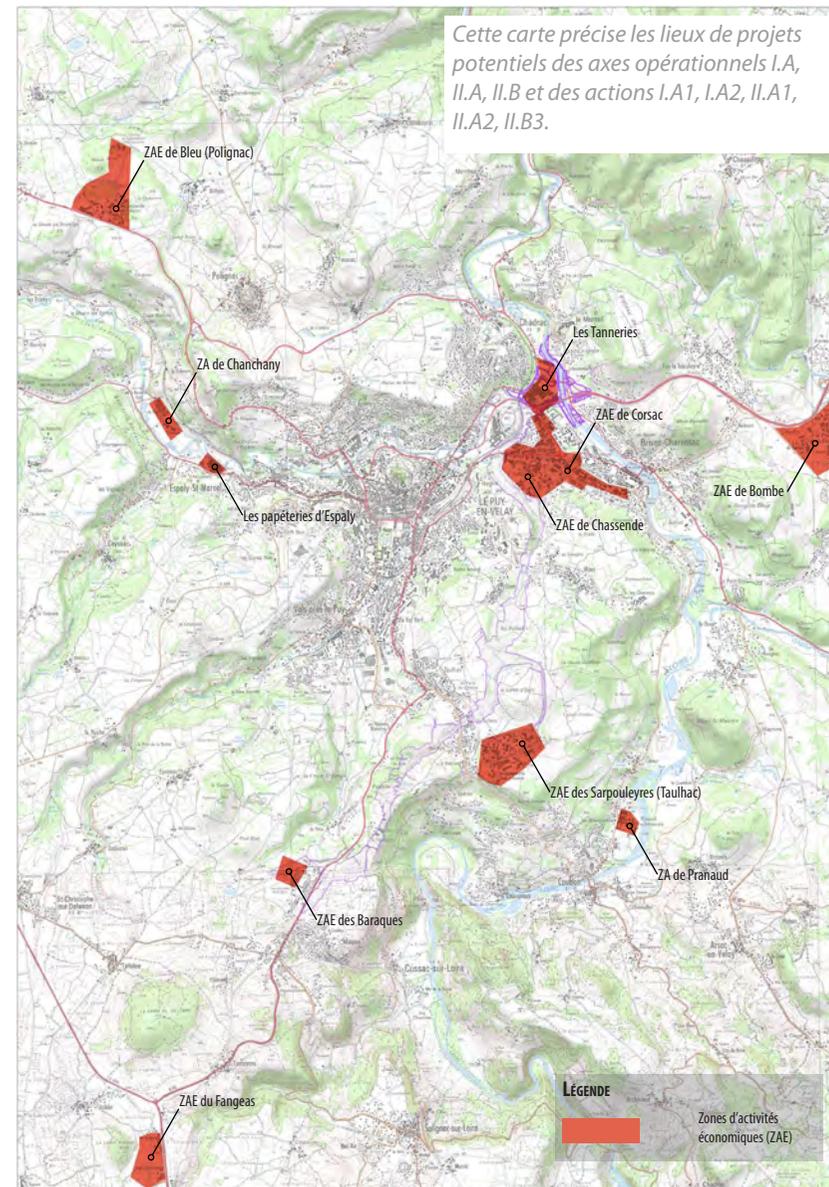
### → Les voies vertes.



## → Les espaces urbanisés.

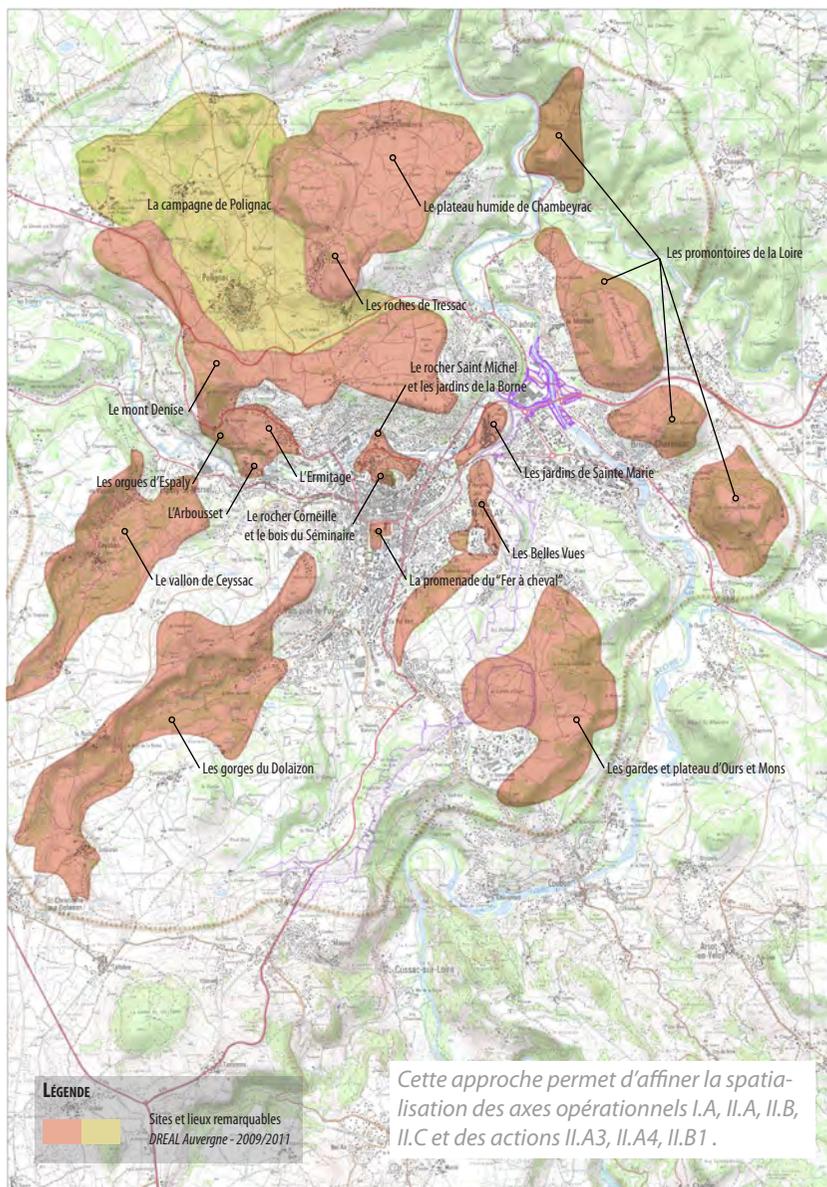


## → Les Zones d'Activités Economiques.

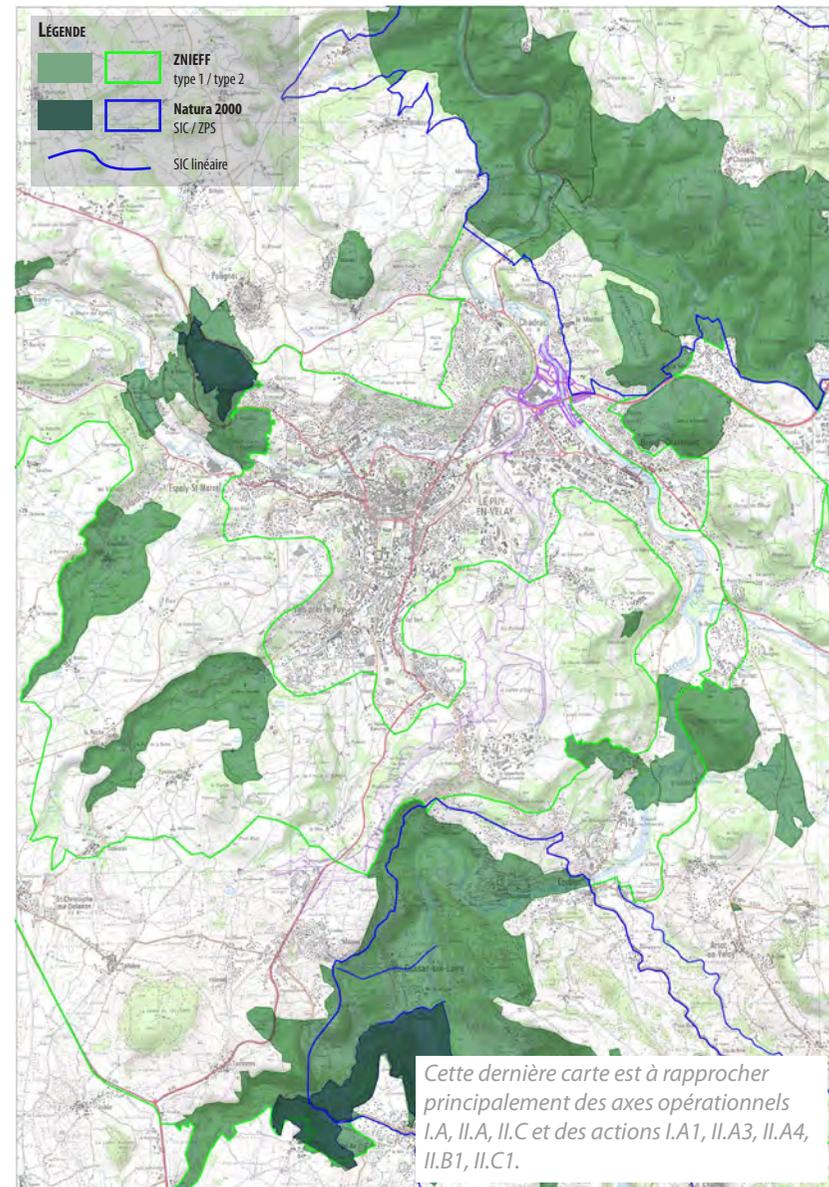


## Résultats des travaux sur cartes... (et fin)

### → Les sites et lieux remarquables.



### → Les espaces naturels de proximité.



## 2.2 Le périmètre retenu

Ce travail d'accumulation de connaissances spatialisées permet de cerner les espaces en jeu et par-là un périmètre cohérent pour le projet de territoire. Ce travail justifie ainsi ce périmètre.

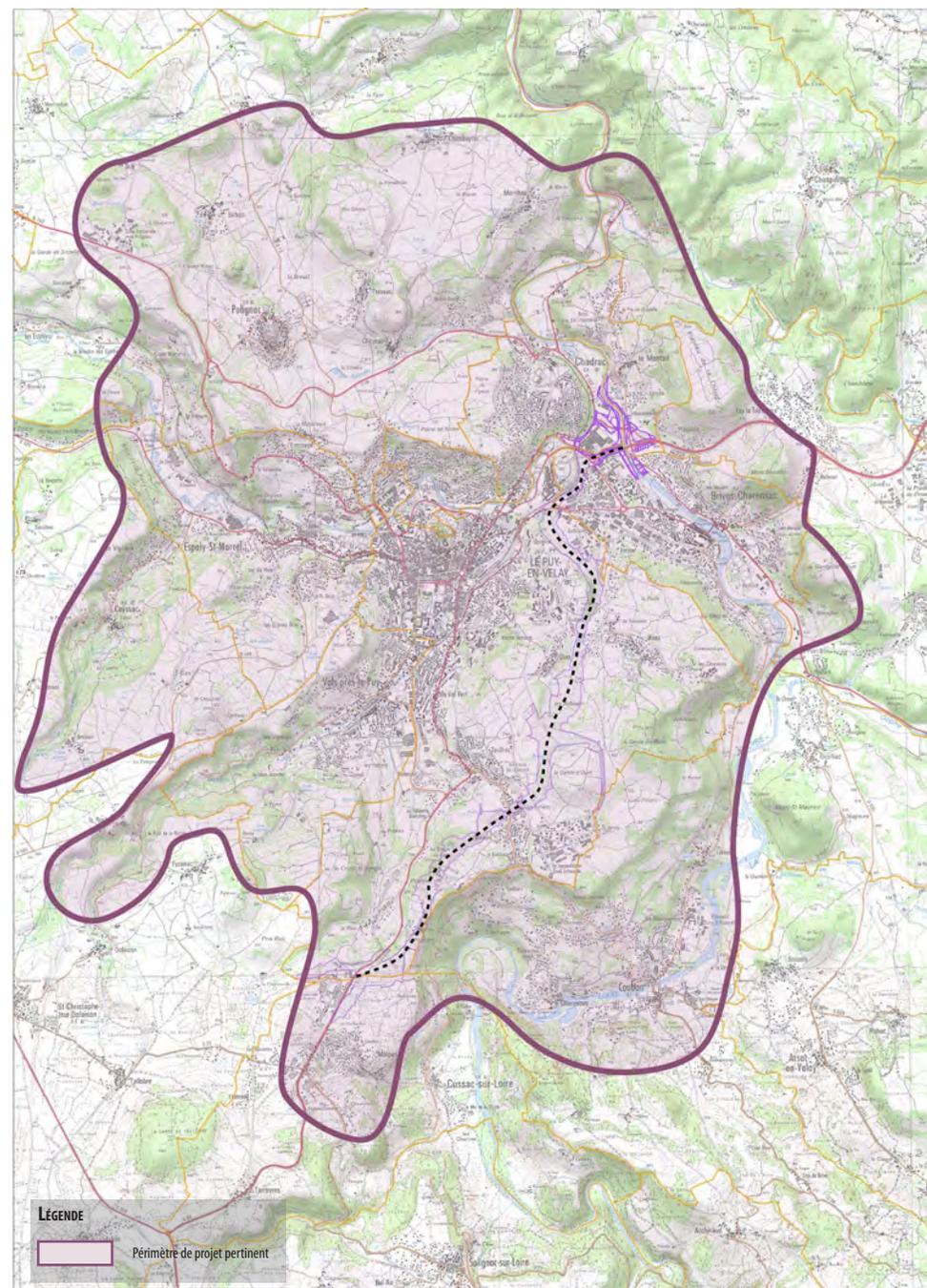
Le périmètre recoupe principalement 11 communes :

- Chadrac,
- Le Monteil,
- Polignac,
- Brives-Charensac,
- Coubon,
- Le Puy-en-Velay,
- Cussac-sur-Loire,
- Aiguilhe,
- Vals-près-le Puy,
- Espaly-Saint-Marcel,
- Ceyszac-la-Roche.

Il tangente par ailleurs, 3 autres communes :

- Saint Germain-Laprade,
- Saint Christophe-sur-Dolaizon,
- Chaspinhac.

C'est à l'intérieur de cette zone que des études ou actions pourront être éligibles. Cette zone d'éligibilité inclut donc des communes que l'infrastructure routière du contournement ne traverse pas. Pour l'ensemble du territoire situé à l'intérieur de la zone d'éligibilité, la charte fixe les principaux objectifs à atteindre en matière de développement et de valorisation des territoires et de leur environnement. La déclinaison opérationnelle de cette charte et sa mise en œuvre sur le terrain est détaillé dans le programme d'action (cf. 3<sup>e</sup> Partie - Programme d'actions).



Décembre 2013

Victor MIRAMAND, Marie BARET, Patrick BIENVENU, paysagistes dplg  
Jean-Marie PERRINEL, consultant Développement local et soutenable  
Emmanuel BOITIER, consultant Environnement et photographe

Ministère de l'Ecologie,  
du Développement durable et de l'Energie

